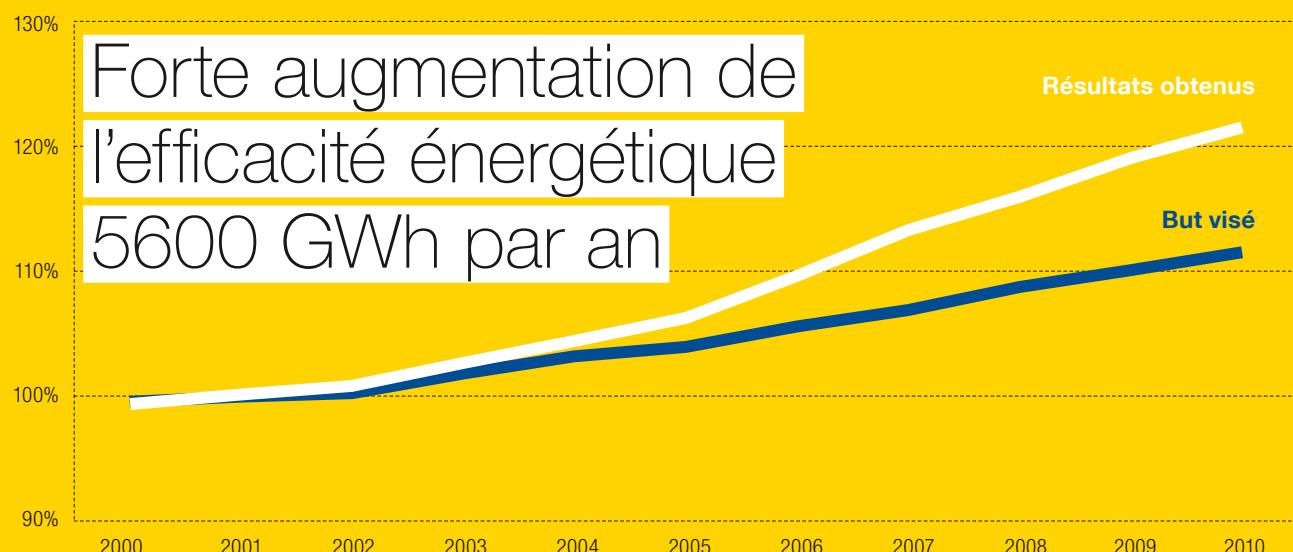
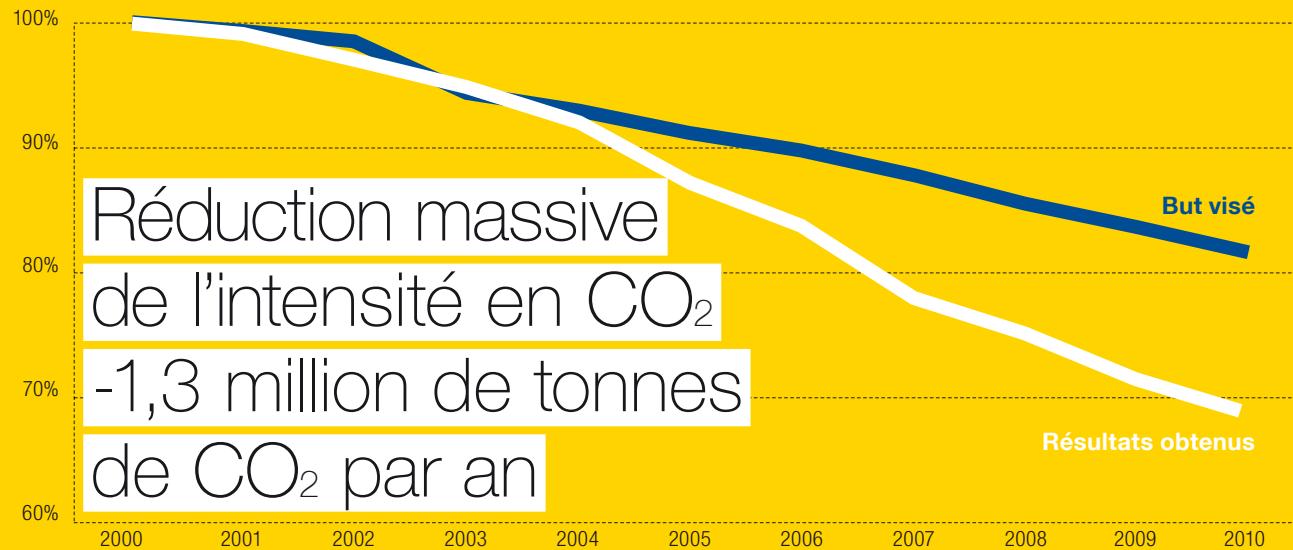




Rapport d'activité 2010 de l'AEnEC

Protection du climat et efficacité énergétique

Sommaire



Préface	3
Un partenariat bien établi avec la Confédération et les cantons	4
Prestations	8
Des mesures librement consenties	12
Réalisations	16
Organisation	22
L'équipe de l'AEnEC	26
Nos partenaires	28
Points forts en 2010	30
Perspectives pour 2011	31



Hôtel Waldhaus, Flims

L'hôtel Waldhaus de Flims (GR), un authentique « Wellness Mountain Resort & Spa », est l'une des 2100 entreprises participantes de l'AEnEC. Pour diminuer sa consommation énergétique, l'hôtel a fait installer des systèmes de récupération de la chaleur pour l'aération. Il a également adopté de nouveaux principes pour son éclairage. Grâce à d'autres mesures d'amélioration encore, il a diminué sa consommation énergétique de près de 13 pour cent depuis 2003.



Préface

En ratifiant le Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de huit pour cent par rapport à leur niveau de 1990. Or, selon les pronostics de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), elle a de la peine à respecter cet engagement. Pour ce qui est de l'économie toutefois, nous observons avec satisfaction que les entreprises suisses ont atteint les objectifs de protection climatique qui leur incombaient. Mieux encore, grâce à des instruments mis au point dans le cadre de mesures volontaires, qui permettent de réduire les émissions de CO₂ dues aux combustibles et d'améliorer l'efficacité énergétique, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) a créé une dynamique aux résultats impressionnants.

Les 2100 entreprises qui ont conclu une convention d'objectifs avec l'AEnEC au cours des dix dernières années ont diminué leur intensité en CO₂ de plus de 30 pour cent en 2010 ; chaque année, elles ont économisé plus de 1,3 million de tonnes de CO₂ et réduit leur consommation électrique de plus de 1000 GWh. Ensemble, les entreprises ont investi plus de 150 millions de francs dans des mesures de protection du climat en 2010, d'où des économies d'énergie cumulées de 5600 GWh pour cette même année. Le résultat qu'elles ont obtenu, équivalant à la consommation énergétique de quelque 500 000 ménages suisses, mérite d'être salué.

Les instruments mis au point par l'AEnEC ainsi que son principe de gestion énergétique sont fondés sur la réalisation de mesures d'amélioration rentables. De plus, comme une seule convention d'objectifs suffit pour respecter les dispositions de la loi fédérale sur l'énergie, de la loi fédérale sur le CO₂ et des lois cantonales, les coûts de réalisation et les charges administratives restent modestes, pour les entreprises comme pour les autorités d'exécution. Enfin, les entreprises bénéficient des résultats des coopérations menées par l'AEnEC avec les fournisseurs d'électricité, la Fondation Suisse pour le Climat et la Fondation Centime Climatique.

Ce système libéral aura permis aux entreprises non seulement d'apporter une contribution durable pour que les objectifs suisses en matière de protection climatique puissent être atteints, mais aussi de renforcer leur compétitivité. Il est acquis que l'économie continuera à contribuer à une activité économique durable, et nous mettons tout en œuvre pour que le principe de l'AEnEC continue à jouer le rôle important qui est le sien dans ce domaine. Le résultat de la révision de la loi sur le CO₂ montrera si le législateur reconnaît ces efforts, dans l'intérêt de la place économique suisse. On ne sait donc pas, pour l'heure, si l'économie sera en mesure de supporter ce nouveau dispositif, et si oui, dans quelle mesure.

Nous sommes toutefois convaincus de pouvoir continuer à créer de la valeur pour l'économie, pour l'environnement et pour la société sur la base du modèle que nous avons créé, qui associe avec succès les conventions d'objectifs volontaires et les mesures d'amélioration rentables.



Pascal Gentinetta
Président



Armin Eberle
Directeur

Un partenariat bien établi avec la Confédération et les cantons

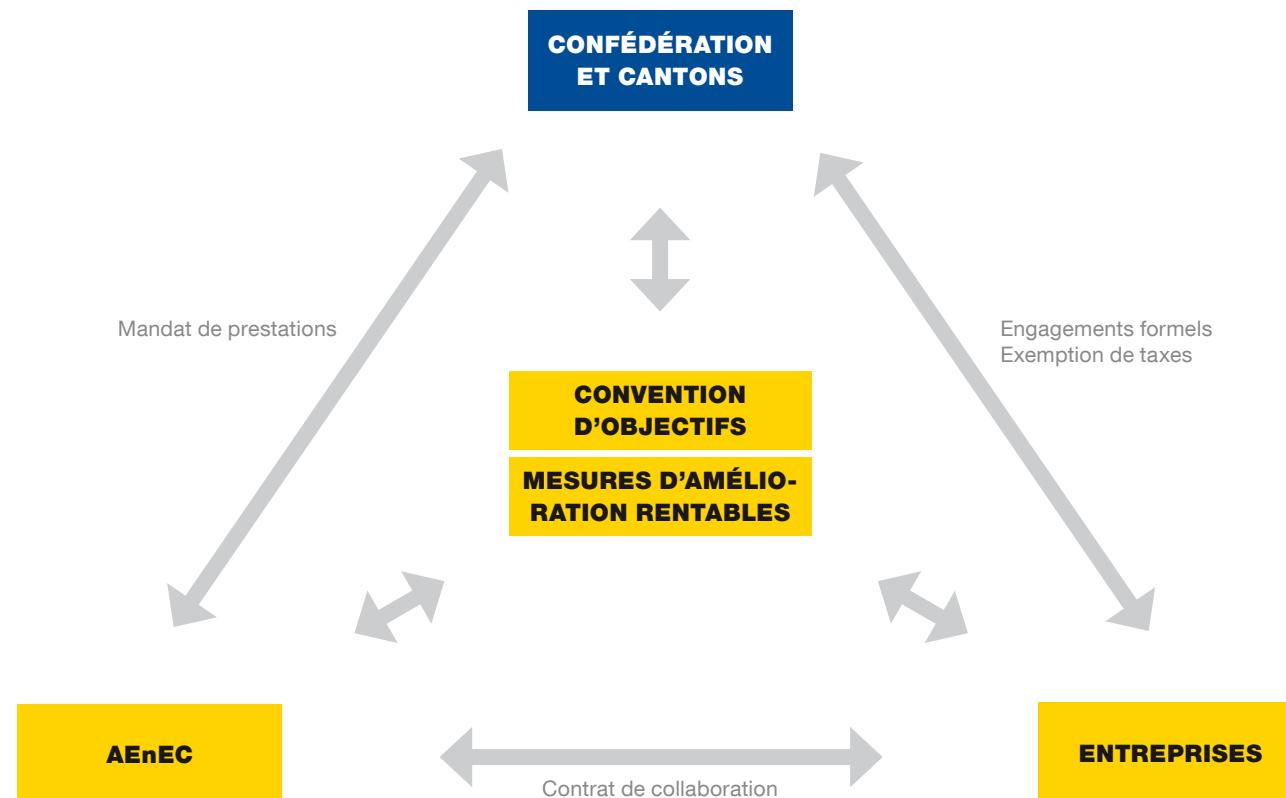
Politique de protection climatique de la Confédération et des cantons

La Suisse s'est fixé pour objectif de protection climatique d'abaisser ses émissions de CO₂ de dix pour cent en moyenne par rapport à 1990 entre 2008 et 2012. Ce but, qui s'appuie sur les règles internationales fixées par le Protocole de Kyoto, est inscrit dans la loi fédérale sur le CO₂. En vigueur depuis le 1er mai 2000, cette loi donne un rôle important aux mesures d'amélioration librement consenties – plus particulièrement aux mesures prises par l'économie – pour que les objectifs suisses en matière de protection climatique puissent être atteints. En plus de la réduction des émissions de

CO₂, l'utilisation optimale des énergies (augmentation de l'efficacité) doit également permettre de préserver les ressources et donc de soulager l'environnement. La base légale de la Confédération dans ce domaine est la loi fédérale sur l'énergie, en vigueur depuis le 1er janvier 1999 ; les cantons s'appuient quant à eux sur leurs propres lois sur l'énergie.

Illustration 1 : Un partenariat efficace entre État et économie

Triangle de coopération



Un partenariat de longue date avec la Confédération

Le partenariat conclu entre l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et la Confédération est né en 2001. Il a été renforcé par des contrats-cadres en 2004, puis en 2008, et sa durée est prévue jusqu'en 2012, date à laquelle une nouvelle mouture de la loi fédérale sur le CO₂ est prévue. Ce partenariat entre État et économie est ancré dans la loi sur l'énergie (LEne) : celle-ci permet au Conseil fédéral de mandater des organisations économiques pour l'exécution de tâches pratiques permettant de mettre en œuvre la politique énergétique.

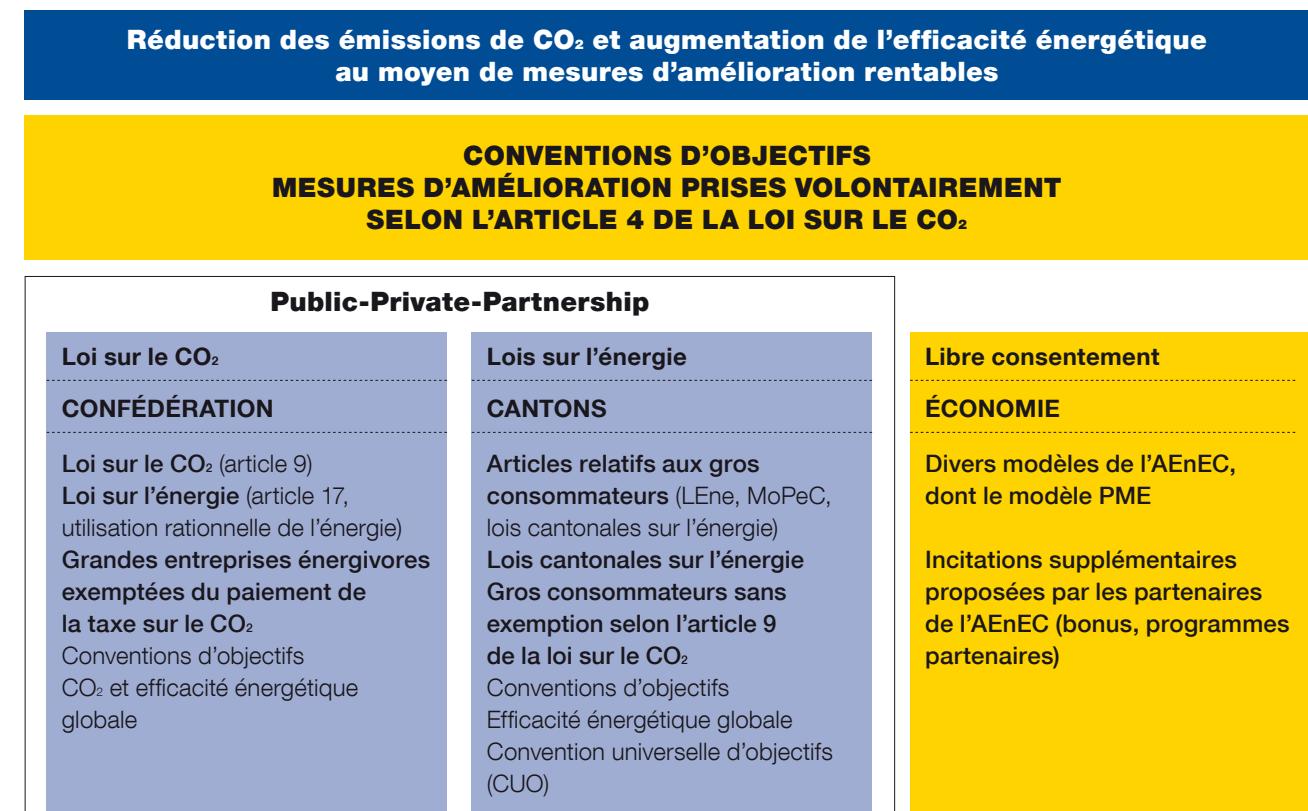
L'AEnEC accomplit les tâches prévues pour

l'économie par la loi sur l'énergie (article 17, lettres d, e et g LEne) en qualité d'intermédiaire entre l'économie et la Confédération. Sur la base du mandat de prestations qui définit un objectif global pour l'économie, l'Agence assure, pour la Confédération,

- un emploi économe et rationnel de l'énergie, par
- la mise en œuvre d'instruments économiques (taxe sur le CO₂) et par
- la conclusion de conventions d'objectifs portant sur la consommation d'énergie des gros consommateurs.

Illustration 2 : Le principe de l'AEnEC

Conventions d'objectifs et mesures d'amélioration rentables



Un partenariat bien établi avec la Confédération et les cantons

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) apporte à l'AEnEC un appui spécialisé dans le cadre du programme SuisseEnergie ; il l'aide matériellement dans le développement de modèles et d'instruments ainsi que pour l'acquisition de nouveaux participants.

La taxe sur le CO₂ est du ressort de l'OFEV. L'AEnEC apporte son appui à l'Office dans l'exécution des dispositions relatives à l'exemption de la taxe sur le CO₂ (article 29, alinéa 3 de l'ordonnance sur le CO₂ du 8 juin 2007), en préparant et en concluant avec les entreprises des engagements formels, aux termes desquels les entreprises augmentent leur efficacité énergétique et réduisent leurs émissions de CO₂ en prenant des mesures d'amélioration rentables.

Efficacité énergétique accrue dans les cantons

Les cantons cherchent également à abaisser la consommation énergétique sur leur territoire. Conformément aux lois cantonales sur l'énergie (articles sur les gros consommateurs), ils peuvent notamment obliger les gros consommateurs, à savoir les entreprises dont la demande annuelle de chaleur est supérieure à cinq GWh ou qui consomment annuellement plus de 0,5 GWh d'électricité, à diminuer leur consommation énergétique. Pour y parvenir, d'une part on veille à respecter les contraintes propres aux entreprises, telles que la rentabilité, la souplesse et la planification ; d'autre part, on vise à coordonner l'application des lois fédérales et cantonales en exploitant les synergies, pour limiter au maximum la charge administrative de tous les intervenants.

L'AEnEC, un relais entre les autorités et les entreprises

Pour exploiter les synergies de manière optimale, les cantons travaillent également en collaboration avec l'AEnEC, qui fonctionne comme relais entre eux-mêmes, la Confédération et les consommateurs d'énergie. Une seule convention d'objectifs leur permet de s'engager à atteindre leurs objectifs énergétiques et climatiques vis-à-vis de la Confédération et des cantons. Leurs possibilités économiques sont prises en compte dans ce cadre, et ces gros consommateurs ont la possibilité d'être exemptés de l'application de certaines prescriptions et du paiement de certaines taxes.

La coopération renforce le dynamisme

On peut aujourd'hui dresser un constat : le système de partenariat actif entre État et économie est un modèle de réussite, qui permet, grâce à des incitations ciblées, d'obtenir des résultats qui dépassent les objectifs fixés. Le principe de l'Agence de l'énergie pour l'économie – à savoir la convention d'objectifs contraignante associée à des mesures d'amélioration rentables – a fait naître dans l'économie une dynamique motivante, poussant les entreprises à s'engager librement, grâce à un double avantage : une consommation économique des ressources d'une part et un bénéfice économique d'autre part, obtenus par des mesures d'amélioration que les entreprises peuvent se permettre et qui les font avancer. La diminution des émissions de CO₂ et les économies d'énergie contribuent de ce fait aussi à la sécurité d'approvisionnement du pays.

« Nous acquitter de nos obligations envers la Confédération et les cantons avec l'AEnEC, c'est-à-dire avec un seul partenaire, est idéal pour nous. »

MICHEL PITTEL, DIRECTEUR OPÉRATIONNEL,
GEBERIT FABRICATION SA, GIVISIEZ (FR)



Prestations

Conjuguer rentabilité et engagement en faveur du climat grâce à un partenaire chevronné

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) apporte son appui et son conseil aux entreprises de tout secteur et de toute taille qui entendent diminuer leurs émissions de CO₂ et améliorer leur efficacité énergétique. Son action est centrée sur des mesures d'amélioration rentables pour l'entreprise concernée. Pour tenir compte des besoins différents des petites et des grandes entreprises, l'AEnEC a développé trois modèles de gestion énergétique, dont le principe est le même, mais dont la mise en œuvre est organisée au plus près des besoins.

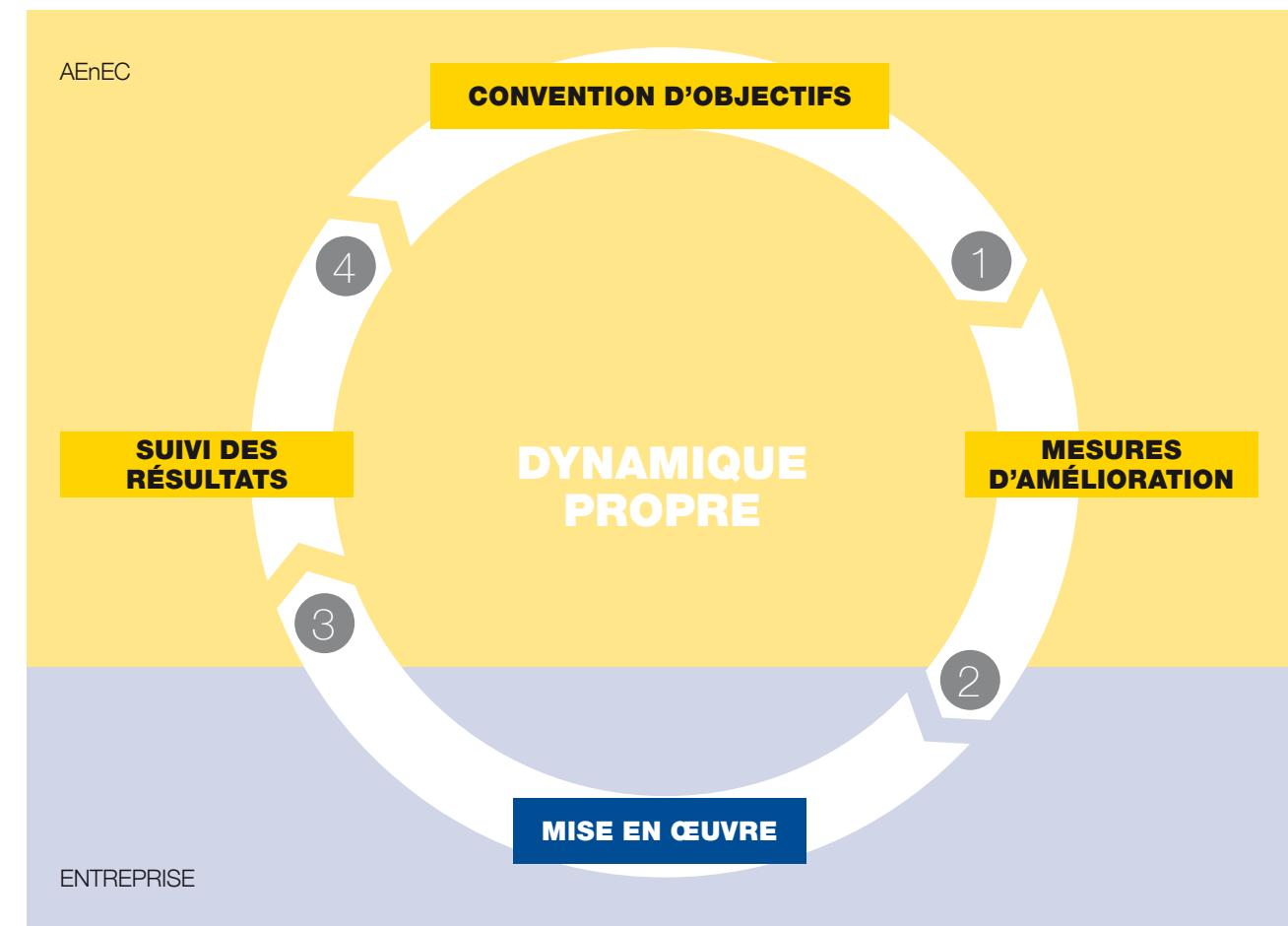
- Destiné aux entreprises particulièrement énergivores, le modèle Énergie est constitué de groupes de huit à quinze entreprises chacun. Les groupes, coordonnés par un modérateur de l'AEnEC, déterminent les consommations énergétiques, mettent au point des mesures de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'emploi des agents énergétiques et enfin évaluent les consommations énergétiques prévisibles. Sur cette base, des objectifs sont fixés concernant l'efficacité énergétique et l'intensité en CO₂ de chaque entreprise. Le modérateur de l'AEnEC accompagne le groupe ainsi que chacun des membres individuellement. Les groupes favorisent les échanges d'expériences et accroissent les savoir-faire.

- Le modèle PME est conçu pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. Il offre un accompagnement individualisé et des solutions sur mesure à un coût financier et administratif faible. Après une analyse de l'exploitation effectuée sur place, le modérateur de l'AEnEC et l'entreprise discutent des mesures envisageables. Sur cette base, l'entreprise établit ses objectifs d'économie d'énergie.
- Le modèle Benchmark réunit par groupes de 20 à 100 participants des entreprises artisanales et de services comparables, pour lesquelles une méthode simplifiée permet une comparaison sur mesure. L'objectif consiste à réduire les émissions spécifiques des entreprises.

Les entreprises qui collaborent avec l'AEnEC bénéficient d'une multitude d'avantages en utilisant les modèles de gestion énergétique : elles économisent des frais d'énergie et améliorent leur compétitivité. L'AEnEC étant de plus un partenaire de longue date de la Confédération et des cantons, ses instruments permettant d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques sont reconnus. En atteignant les buts fixés par convention d'objectifs, les participants de l'AEnEC

« Notre mission : accompagner à long terme les entreprises suisses dans le processus d'amélioration de leur efficacité énergétique par des mesures rentables et créer de la valeur ajoutée. »

Illustration 3 : Le système de gestion énergétique de l'AEnEC



1 Analyse
Détermination des objectifs sur la base des potentiels d'économies rentables connus et des taux de croissance prévisibles de la production.

2 Décision
L'entreprise décide des mesures qui seront appliquées et du calendrier de mise en œuvre, par ordre de priorité et compte tenu de ses cycles d'investissement.

3 Controlling
Les entreprises saisissent chaque année dans le système de monitorage de l'AEnEC les données relatives à l'exploitation et aux mesures d'amélioration.

4 Reporting
Chaque année, un rapport présente l'avancement par rapport aux objectifs et permet d'envisager avec les entreprises d'autres mesures.

Prestations

sont de surcroît exemptés de taxes et de contributions incitatives. Ils peuvent recevoir des droits d'émissions négociables. Les coopérations menées avec d'autres partenaires enfin, comme la Fondation Suisse pour le Climat ou les fournisseurs d'électricité, leur permettent de bénéficier d'incitations et de programmes bonus supplémentaires.

Les entreprises sont suivies par des spécialistes tout au long de l'élaboration et de la réalisation de systèmes d'amélioration de la gestion énergétique. Ces modérateurs apportent un accompagnement et un conseil sur mesure, qui tiennent compte de la branche, de la région et de la forme de l'entreprise notamment.

Des décisions individuelles et ciblées

La collaboration entre l'Agence et les entreprises repose sur des conventions établissant des objectifs portant sur la réduction du CO₂ et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique (voir les illustrations 2 et 3). Tous les objectifs se basent sur les potentiels de l'entreprise effectivement exploitables d'un point de vue technique et en termes de rentabilité. Ces potentiels sont évalués par un audit de l'entreprise mené par un modérateur de l'AEnEC. L'audit est aussi utilisé pour établir un catalogue de mesures individualisé, qui comprend des propositions concrètes de réalisation. C'est à l'entreprise qu'incombe de décider et de choisir les mesures de réduction et d'économies, les investissements nécessaires pour ce faire ainsi que le calendrier de réalisation. La décision précède la conclusion de la convention.

Trois types de conventions d'objectifs

Trois conventions d'objectifs présentant des degrés d'engagement différents sont proposées : la convention volontaire d'objectifs conclue avec l'AEnEC fixe uniquement les objectifs d'efficacité énergétique et de

réduction d'intensité en CO₂ ; la convention d'objectifs compatible avec un engagement formel donne à l'entreprise qui la conclut le droit d'être exemptée du paiement de la taxe sur le CO₂ ; enfin, en concluant une convention universelle d'objectifs (CUO), les entreprises satisfont de surcroît aux articles relatifs aux gros consommateurs des cantons. Autrement dit, l'AEnEC dispose chaque fois d'un instrument adapté. Une convention d'objectifs peut être conclue pour une durée allant jusqu'à dix ans dans le modèle PME ; dans les autres modèles, la durée est adaptée aux prescriptions légales. Les objectifs d'efficacité à atteindre sont connus des entreprises pour chaque année.

Un système de monitorage unique

Si le modérateur de l'AEnEC reste aux côtés des entreprises après la conclusion d'une convention, les entreprises gèrent elles-mêmes la mise en œuvre des mesures leur permettant d'atteindre leurs objectifs, année après année. L'AEnEC a développé un instrument unique pour vérifier chaque année si une entreprise maintient le cap par rapport à ses objectifs. Agréé par la Confédération qui en utilise les résultats, ce système de monitorage est fondé sur les mesures d'amélioration réalisées et la consommation mesurée. Il joue un rôle crucial dans le controlling des conventions d'objectif des entreprises. Le monitorage est un outil unique et particulièrement polyvalent. En effet, non seulement il permet de déterminer les gains en efficacité énergétique et les diminutions des émissions de CO₂, mais il compare aussi ceux-ci avec les objectifs de chaque entreprise. Il permet encore, pour terminer, d'appréhender ces résultats globalement, pour toutes les entreprises (par rapport à l'objectif global de l'économie). La qualité des données obtenues n'est plus à démontrer et les dernières modifications qui lui ont été apportées en 2010 ont encore amélioré la qualité des données enregistrées.



Geberit Fabrication SA, Givisiez

La société Geberit Fabrication SA est l'une des 2100 entreprises participantes de l'AEnEC. Elle fabrique, à Givisiez (FR), des installations sanitaires dernier cri. Dans la gigantesque halle, la production est aujourd'hui efficace sur le plan énergétique. De nouveaux processus et d'autres mesures d'amélioration ont permis une diminution de 27 pour cent de la consommation énergétique depuis 2003.

Des mesures librement consenties

Croissance constante du nombre de participants

Plus de 160 nouvelles entreprises ont choisi de conclure une convention d'objectifs avec l'AEnEC en 2010. Le nombre de participants a donc passé de 1957 à la fin de 2009 à 2119 à la fin de 2010. Ce nombre dépasse de 13 pour cent l'objectif conclu avec la Confédération, qui était de 1874 entreprises pour la fin 2010. L'évolution du nombre de participants est particulièrement réjouissante dans le modèle PME, qui a connu une croissance de 33,6 pour cent en 2010 (voir l'illustration 4). Ce développement montre que la collaboration entre les différents partenaires – dont les fournisseurs d'électricité et la Fondation Suisse pour le Climat – et les efforts de communication portent leurs fruits. Il atteste aussi de la volonté des entreprises à s'engager pour l'efficacité énergétique lorsque l'offre est adaptée à leurs besoins.

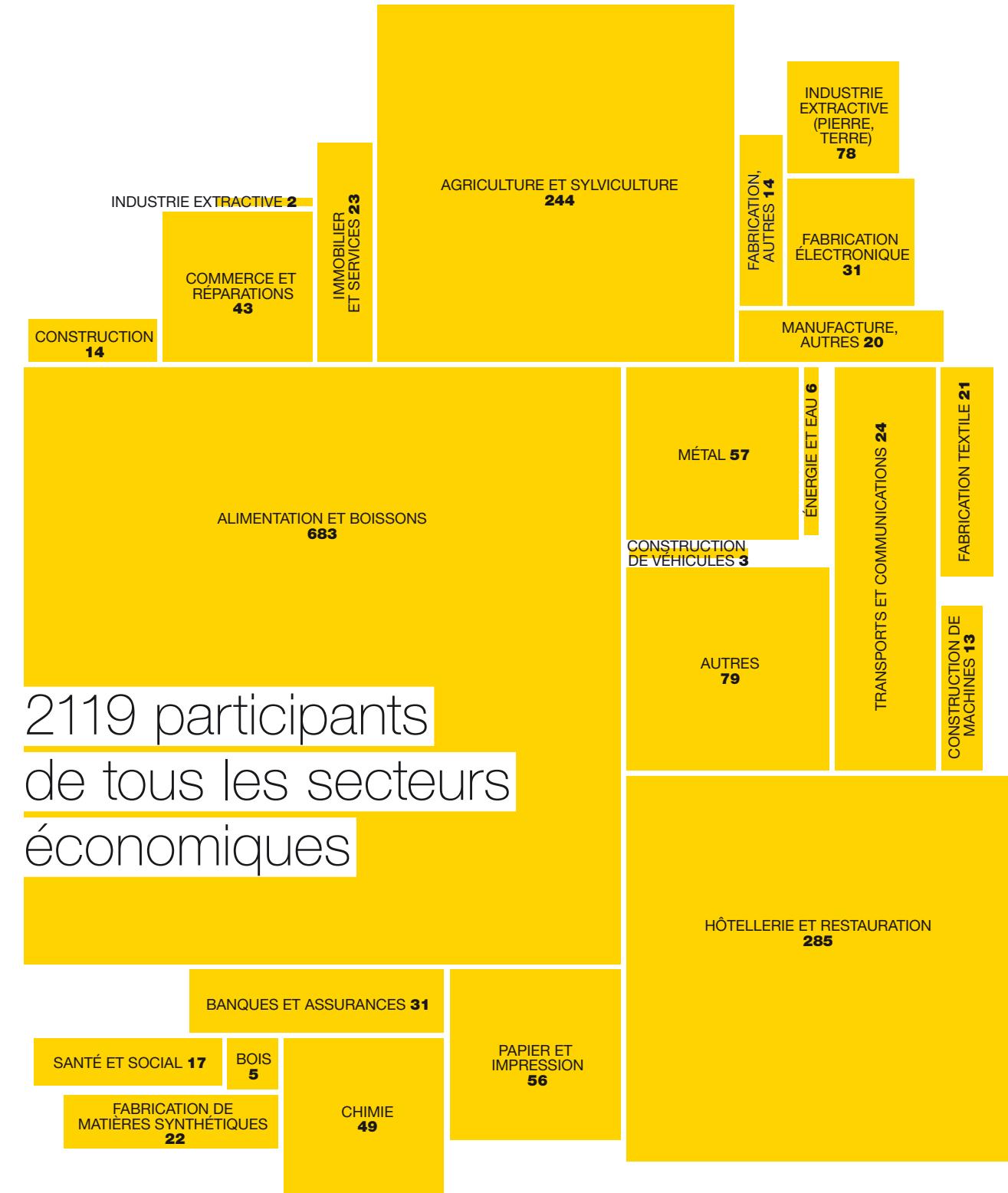
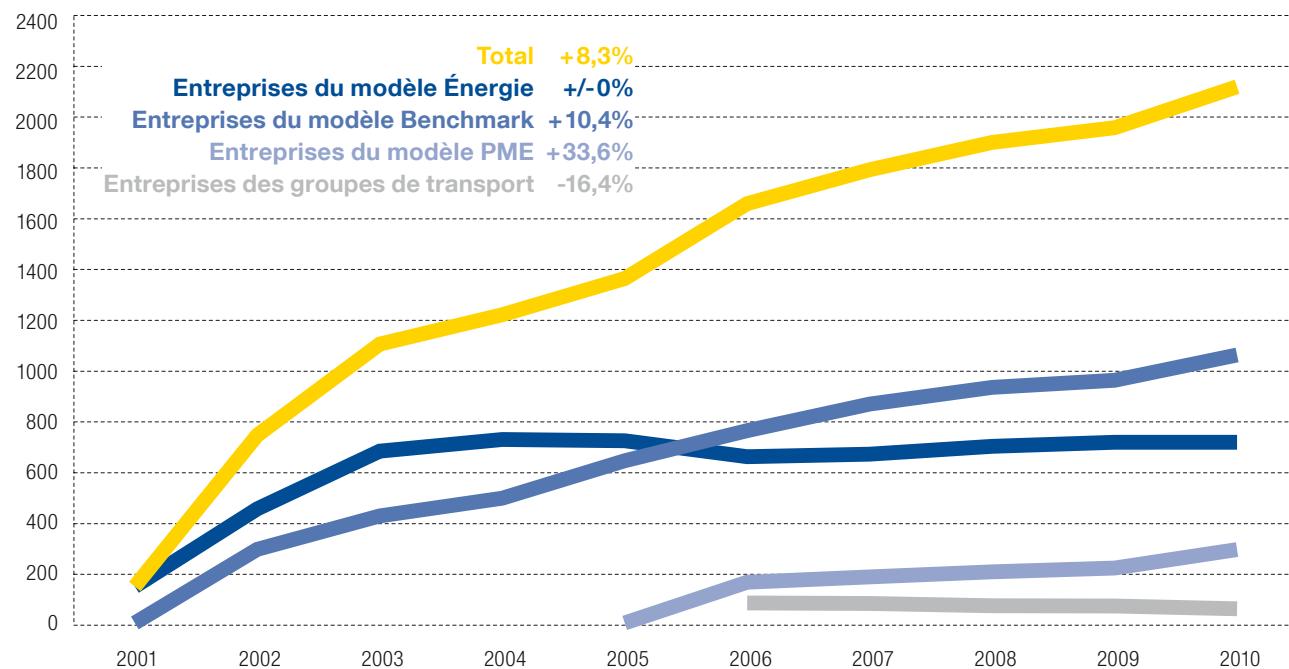
Les entreprises expriment globalement un avis très positif sur ce qu'elles ont accompli et sur leur collaboration avec l'AEnEC. Elles apprécient particulièrement l'échange d'expériences, que l'AEnEC soigne tout particulièrement. Les résultats quantitatifs obtenus montrent qu'il existe, au sein des 2119 entreprises issues des branches les plus diverses de l'industrie et des services, une ferme volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Un esprit d'entreprise marqué

Ensemble, les 2119 entreprises ont économisé près de 1,3 million de tonnes de CO₂ grâce aux mesures prises dans le domaine combustibles. Pour la première fois, une analyse montre que ces entreprises ont aussi

Illustration 4 : 2119 entreprises participantes en 2010

Évolution du nombre d'entreprises participantes de 2001 à 2010, évolution de 2009 à 2010



Des mesures librement consenties

dégagé chaque année dans l'atmosphère près de 840 000 tonnes de CO₂ de moins qu'en 1990 en chiffres absolus. De ce chiffre, 140 000 tonnes sont économisées grâce aux mesures d'amélioration volontaires, c'est-à-dire prises sans vente de surplus, sans engagement formel ni sans transfert de surplus aux périodes suivantes. Les entreprises fournissent donc volontairement une contribution nettement plus importante que ne le prévoient les objectifs qui leur sont impartis (voir les illustrations des pages de couverture). Qu'est-ce qui les motive ?

L'incitation et la rentabilité sont les clés du succès

La réputation et la conscience écologique jouent bien évidemment leur rôle dans la décision d'une entreprise d'investir dans l'efficacité énergétique et la réduction du CO₂. Mais ces éléments ne sont pas suffisants : pour qu'il ait été possible de rassembler plus de 2000 entreprises au sein de l'AEnEC au cours des dernières années, le principe de rentabilité de l'AEnEC aura aussi été nécessaire. Élaboré pour la mise en pratique du mandat de prestations de la Confédération, ce principe a été développé en permanence depuis lors. Sa recette est simple: identification et lancement de mesures de protection de l'environnement efficaces, qui sont portées au crédit de l'entreprise en vertu d'une législation, cette dernière prévoyant les bonnes incitations pour les différents intervenants. Ainsi s'explique le fait qu'en dépit des ventes des surplus, les objectifs ont été dépassés dans le domaine du CO₂. Le seul fait de connaître la possibilité de vendre des surplus permet aux entreprises d'investir dans des mesures d'amélioration additionnelles. Les entreprises sont prêtes à participer à un tel modèle, qui réussit parce qu'il n'implique pas seulement des coûts pour elles, mais aussi des gains.



Vetropack, St-Prex et Bülach

Vetropack est l'une des 2100 entreprises membres de l'AEnEC. Chaque jour, dans une chaleur extrême, l'usine de Saint-Prex fabrique un million de bouteilles. Grâce au nouveau four de la verrerie, inauguré en 2006, et à d'autres mesures d'amélioration, Vetropack a diminué de manière significative ses émissions de CO₂.



Réalisations

Dépassement général des objectifs

Les économies d'énergie et la diminution de CO₂ présentées à la mi-juin 2011 pour l'exercice précédent montrent une augmentation réjouissante de l'efficacité énergétique et une diminution de l'intensité en CO₂. Une comparaison avec le calendrier prévu selon les conventions d'objectifs indique que les entreprises maintiennent parfaitement leur cap : l'objectif fixé pour l'intensité en CO₂ pour les combustibles a été dépassé de 13,5 points de pourcentage, celui établi pour l'efficacité énergétique de 9,2 points de pourcentage. Globalement, à la fin de 2010, 3,75 millions de

tonnes d'émissions de CO₂ sont enregistrés dans le système de suivi de l'AEnEC. Environ 37 pour cent des émissions de CO₂ attribuées à l'économie sont donc couvertes par une convention d'objectifs de l'AEnEC. Si l'on y ajoute la convention d'objectifs conclue entre la Confédération et Cemsuisse, le taux passe à 44 pour cent. L'objectif de 45 pour cent fixé dans le contrat de prestations, qui se rapporte aux émissions de CO₂ provenant de l'industrie et des services, est donc atteint à un pour cent près.

Réduction des émissions de CO₂ et intensité en CO₂

Les mesures d'amélioration lancées dans les entreprises année après année ont continué d'entraîner une forte réduction des émissions de CO₂ en 2010. Les mesures de réduction adoptées en 2010 ont permis d'économiser 190 516 tonnes, dont 187 200 tonnes pour les combustibles et 3316 tonnes pour les carburants. En ce qui concerne le volume de CO₂ – à savoir l'effet des mesures réalisées durant les années précédentes –, la réduction est de 1 356 746 tonnes de CO₂ par an, dont 1 291 592 tonnes pour les combustibles et 65 155 tonnes pour les

carburants (voir l'illustration 5). Ces chiffres sont obtenus par comparaison avec une évolution non influencée. La diminution de CO₂, de 1,3 million de tonnes, est en partie compensée par le supplément de consommation induit par la croissance économique. Il n'en reste pas moins que le résultat est remarquable : en chiffres absolus, l'industrie et les services ont émis 840 000 tonnes de CO₂ de moins qu'en 1990.

L'intensité en CO₂ est aujourd'hui de 67,9 pour cent pour les combustibles et de 80 pour cent pour les carburants. En comparaison avec une évolution non

Illustration 5 : Contribution durable des entreprises suisses

Cumulées de 2001 à 2010, les économies annuelles de CO₂ totalisent 5,3 millions de tonnes de CO₂

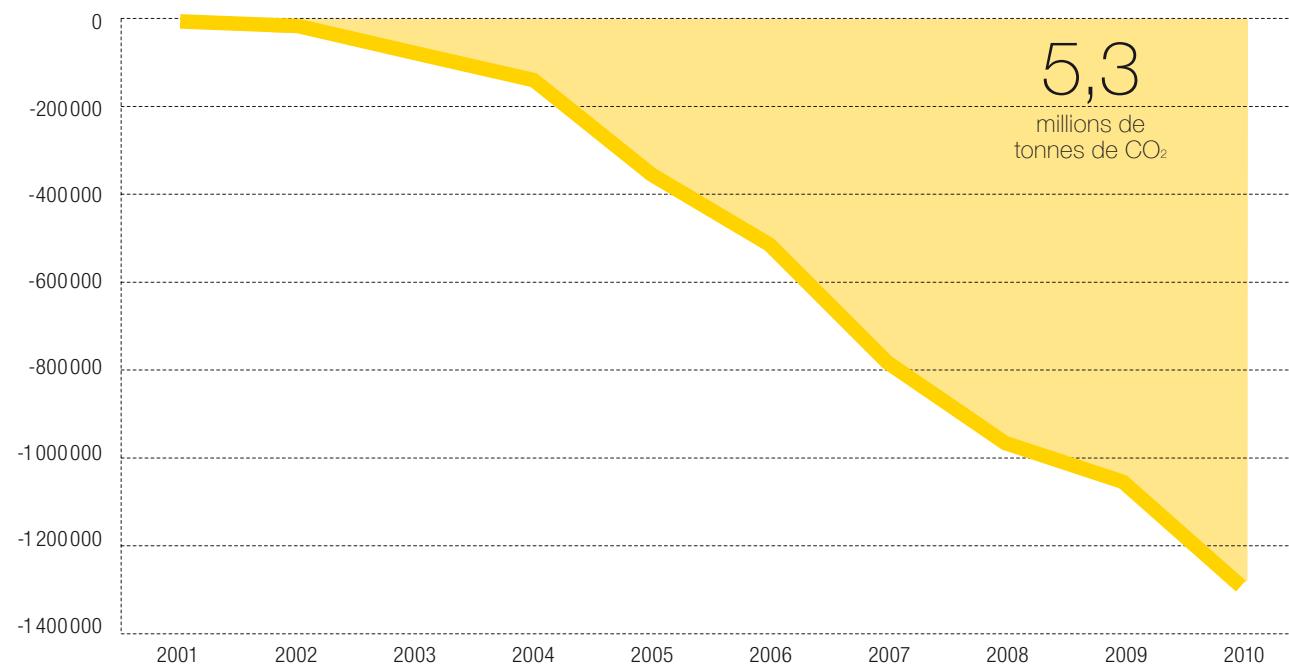
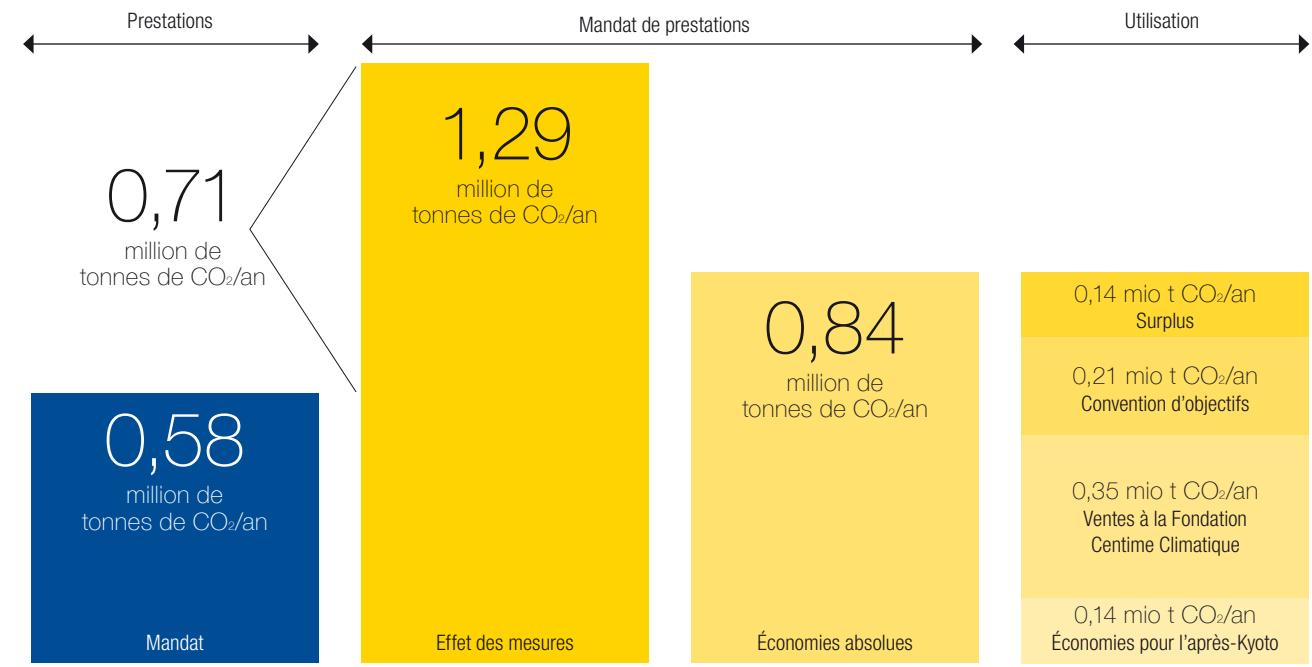


Illustration 6 : Obligation et libre choix

Action sur le CO₂ des 2119 entreprises qui participent à l'AEnEC en 2010 : effets uniquement dans le domaine des combustibles



Réalisations

influencée, les mesures de réduction prises par les entreprises ont permis une diminution 32,1 pour cent pour les combustibles et de 20 pour cent pour les carburants.

Or, le mandat de prestations conclut entre l'AEnEC et la Confédération fixe un objectif de réduction de 0,58 million de tonnes de CO₂ par an pour l'économie. Grâce à leurs surplus, les entreprises font économiser chaque année à la Suisse 0,71 million de tonnes de CO₂ en sus de l'objectif convenu (voir l'illustration 6).

Le potentiel de réduction du CO₂ est-il épuisé ?

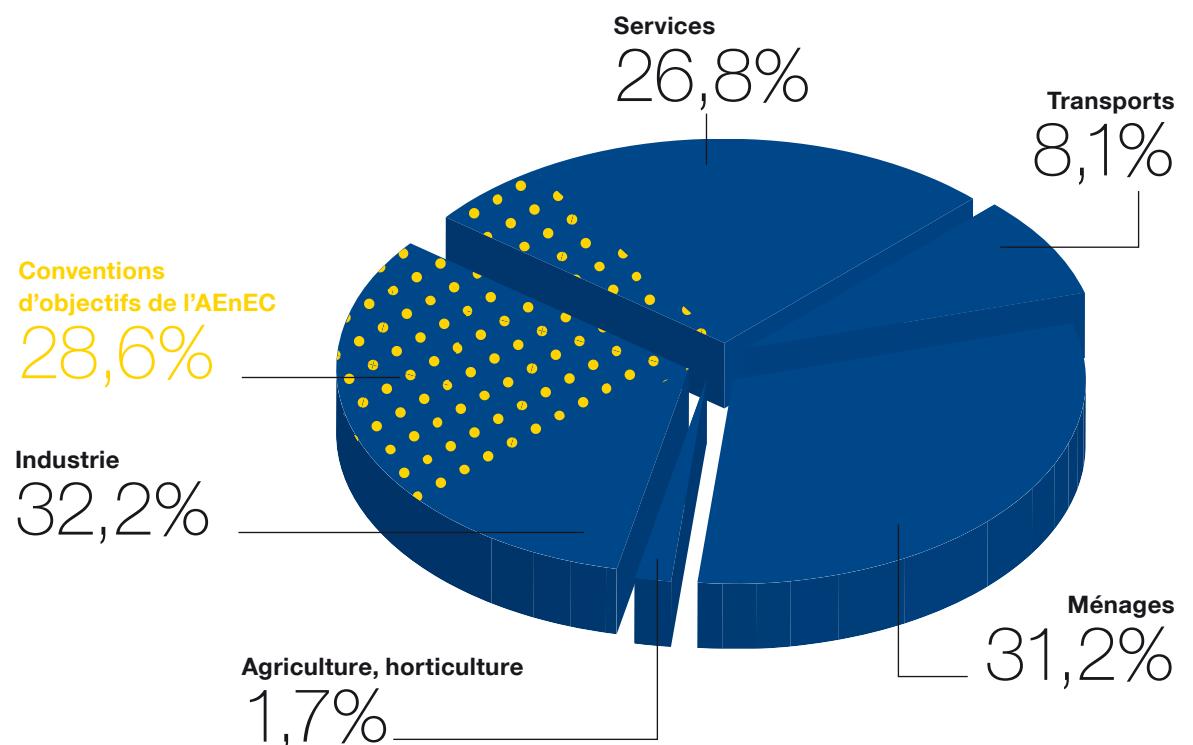
La courbe de l'illustration 5 poursuit sa descente vertigineuse et l'on peut s'en réjouir. Pourtant, à première vue, une telle évolution pourrait sembler contredire le principe de la convention d'objectifs voulant que l'objectif visé soit atteint au moyen de mesures d'amélioration rentables. Celles-ci ne finissent-elles pas par avoir déployer tous leurs effets ? Substituer la production de chaleur fossile par une chaudière à bois ne peut être effectué qu'une seule fois, et les mesures d'amélioration qui demandent de lourds investissements ne peuvent pas être systématiquement employées par les entreprises. Or, étant donné la dynamique à l'œuvre dans l'économie, le principe de l'AEnEC fonctionne à merveille. Mieux, il reste intéressant tout au long du changement structurel. Car aussi bien les augmentations de prix prévues pour les agents énergétiques que les avancées techniques ont pour effet que les entreprises qui échangent avec leur modérateur AEnEC voient sans cesse de nouveaux potentiels rentables s'offrir à elles, qu'elles peuvent exploiter sans perdre de leur compétitivité. Quant aux nouveaux participants de l'AEnEC, ils contribuent eux aussi à faire diminuer les volumes de CO₂.

Diminuer ses émissions de CO₂ fait aussi baisser la consommation d'électricité

Les conventions d'objectifs actuelles des entreprises, conclues avec l'AEnEC dans le cadre de la loi sur le CO₂, exercent un effet à la fois sur l'intensité en CO₂ et sur l'efficacité énergétique globale. Les entreprises travaillent sur leur efficacité énergétique globale par des mesures portant sur l'utilisation de l'électricité et sur la chaleur. Comme l'électricité compte double pour l'efficacité énergétique globale pondérée, les entreprises ayant conclu une convention d'objectifs avec l'AEnEC ont systématiquement optimisé leur consommation électrique, comme en attestent les résultats : la réduction de la consommation d'électricité obtenue au moyen des mesures d'amélioration prises à ce jour dépasse 1000 GWh par an. De ce fait, les groupes de participants de l'AEnEC, qui représentent à peine 28,6 pour cent de la consommation électrique dans l'industrie et les services, sont parvenus à économiser quelque dix pour cent de leurs besoins énergétiques. Voilà un effet additionnel bienvenu des conventions d'objectifs conclues dans le cadre de la loi sur le CO₂.

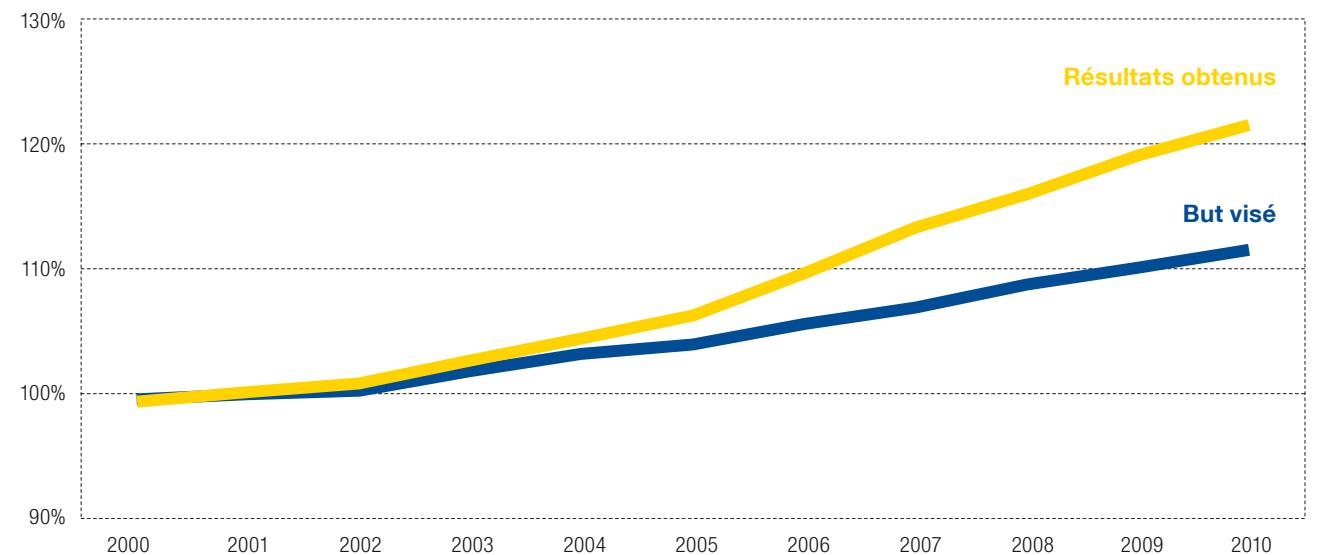
Illustration 7 : Consommation d'électricité en Suisse

Chiffres de 2010, en pour cent, ventilés par groupes. Base : consommation finale annuelle de près de 60 000 GWh



Réalisations

Illustration 8 : L'efficacité énergétique obtenue dépasse les objectifs
Évolution de 2000 à 2010 normée degrés-jours



Fort augmentation de l'efficacité énergétique

Les résultats obtenus par les mesures d'amélioration prises avec détermination par les entreprises de l'AEnEC se mesurent également dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ils dépassent les objectifs convenus et l'on peut supposer que les signaux annonçant des hausses des prix de l'électricité et des cours des matières premières auront eu un impact sur eux. Il apparaît aujourd'hui très clairement que la décision prise par l'AEnEC d'introduire des systèmes de gestion énergétique dans les entreprises était judicieuse. L'ancrage des objectifs d'efficacité énergétique à long terme d'une entreprise au niveau de la direction est également un facteur de réussite.

Mesurée en termes de consommation énergétique globale pondérée (normée degrés-jours), l'effet des mesures d'amélioration lancées en 2010 est de 1 452 332 MWh par an, contre 1 011 374 MWh en 2009. Toujours exprimé sous forme de consommation énergétique globale, et mesuré par rapport à une évolution

non influencée, l'effet de toutes les mesures en action en 2010 – c'est-à-dire y compris celles lancées les années précédentes –, est de 7,48 millions de MWh par an contre 6,24 millions de MWh en 2009. Globalement, la consommation énergétique globale s'est abaissée de 20,6 points de pourcentage. L'efficacité énergétique est actuellement de 120,65 pour cent. Son augmentation a été obtenue par une réduction de la consommation de l'énergie électrique, de l'énergie thermique et des carburants.

« Grâce à une collaboration professionnelle de l'AEnEC, nous avons fortement diminué l'intensité en CO₂ de notre production, mais aussi amélioré notablement l'efficacité énergétique. La protection du climat est notre affaire de tous les jours ! »

CLAUDE R. CORNAZ,
CEO DU GROUPE
VETROPACK, BÜLACH



Organisation

Une organisation souple et dynamique

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) a été fondée en 1999 par les principales associations économiques de Suisse. Son comité de direction est composée de deux associations faîtières, economiesuisse et l'Union Suisse des arts et métiers (USAM), ainsi que d'associations de consommateurs et de producteurs. Le comité de direction est l'organe décisionnel suprême, qui regroupe les directeurs ou les responsables de l'énergie des organisations qui l'ont fondée. En plus des rapports qu'il présente régulièrement à la Confédération, le comité de direction rend compte de ses activités à ses propres organes trois à quatre fois par an. Les comptes sont révisés par une société réputée. En tant qu'organisation qui accomplit un mandat public de prestations, l'AEnEC doit offrir la plus grande transparence.

Au niveau opérationnel, l'Agence de l'énergie pour l'économie est souple et dynamique. Son organisation, qui date de sa création en 2000, fonctionne impeccablement. Les affaires sont dirigées par un directeur épaulé pour les affaires administratives et accompagné de trois chefs de secteur. Pour préparer l'Agence aux nouvelles conditions-cadres légales, la direction s'est adjoint les services d'un responsable de projet en 2010.

Les entreprises participantes sont suivies sur place, aux quatre coins du pays, par une quarantaine de modérateurs de l'AEnEC. Parfairement qualifiés, ceux-ci disposent de vastes connaissances dans les domaines les plus divers, tels que le conseil énergétique, les processus, les infrastructures énergétiques, la technique et l'enveloppe du bâtiment ou encore la modération. Ils suivent des formations qui sont régulièrement organisées à leur intention. Enfin, ils travaillent sur mandat.

Un financement solide

Pour l'année sous revue, 85 pour cent des charges totales, soit 13,5 millions de francs sur un total de 15,8 millions de francs, sont couvertes par les entreprises participantes (propres prestations et cotisations). Les cotisations et les recettes provenant des enchères de la Fondation Centime Climatique (rémunération pour les activités de courtier) totalisent 1,4 million de francs. L'OFEN a fourni un appui de 850 000 francs, un apport qui se monte à 100 000 francs pour l'OFEV.

Le partenariat conclu avec la Confédération (programme SuisseEnergie) est réglé par un contrat-cadre. Si l'appui de la Confédération a joué un rôle capital dans la phase initiale, depuis quelques années, l'Agence se finance principalement par les cotisations des entreprises participantes, de sorte que l'apport de la Confédération était de six pour cent en 2010 (en baisse d'un pour cent par rapport à 2009).

Illustration 9 : Sources de financement

2010

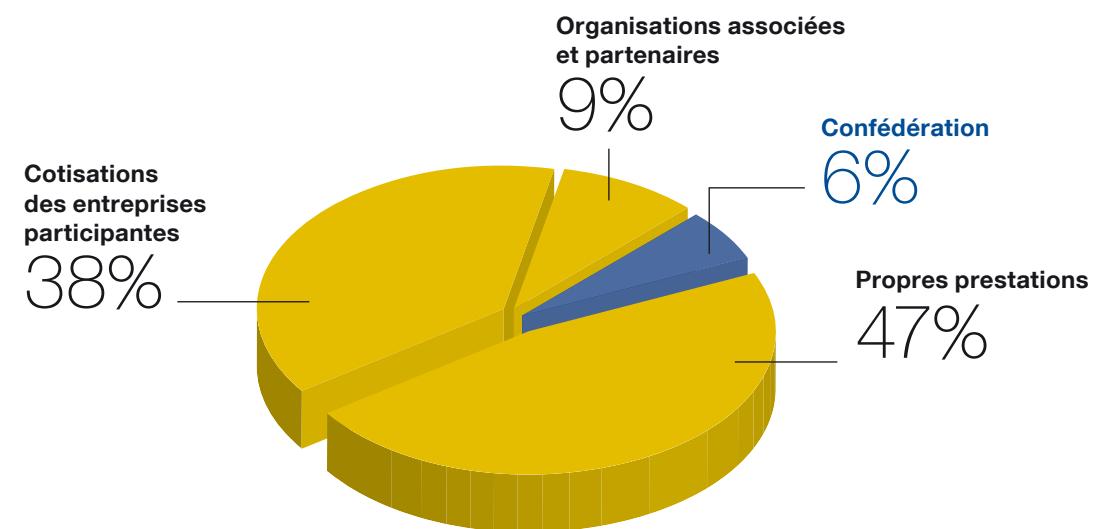
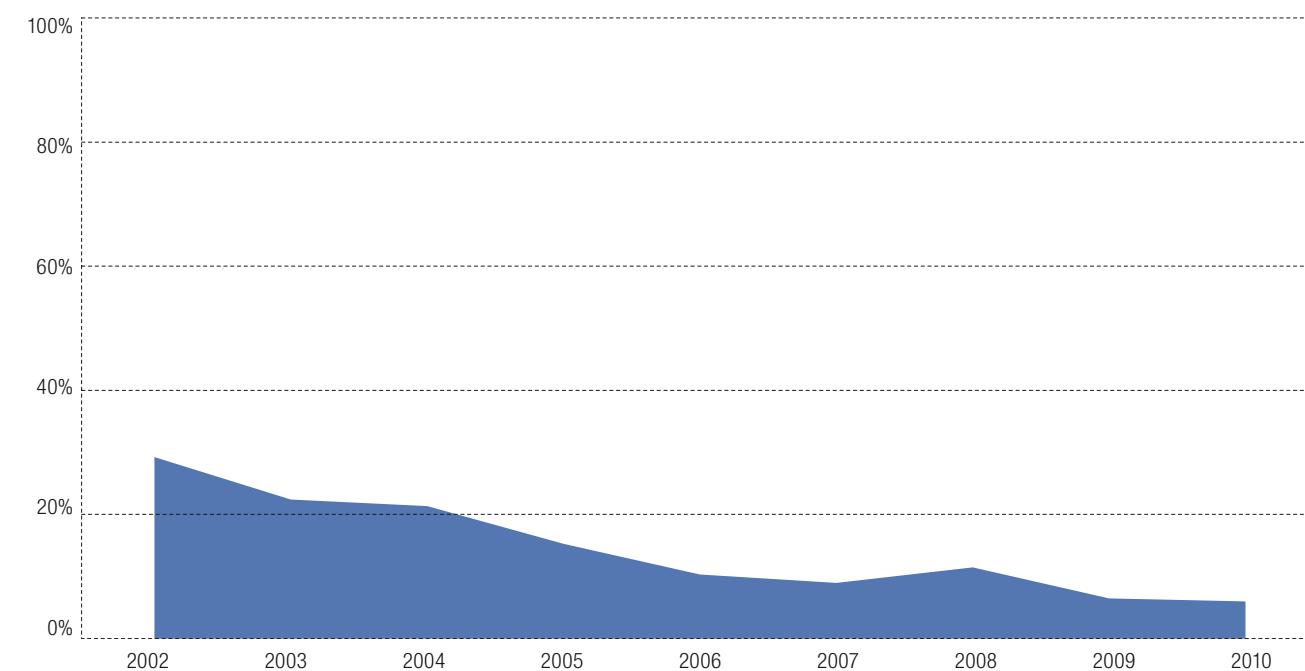


Illustration 10 : Évolution de la contribution financière de la Confédération

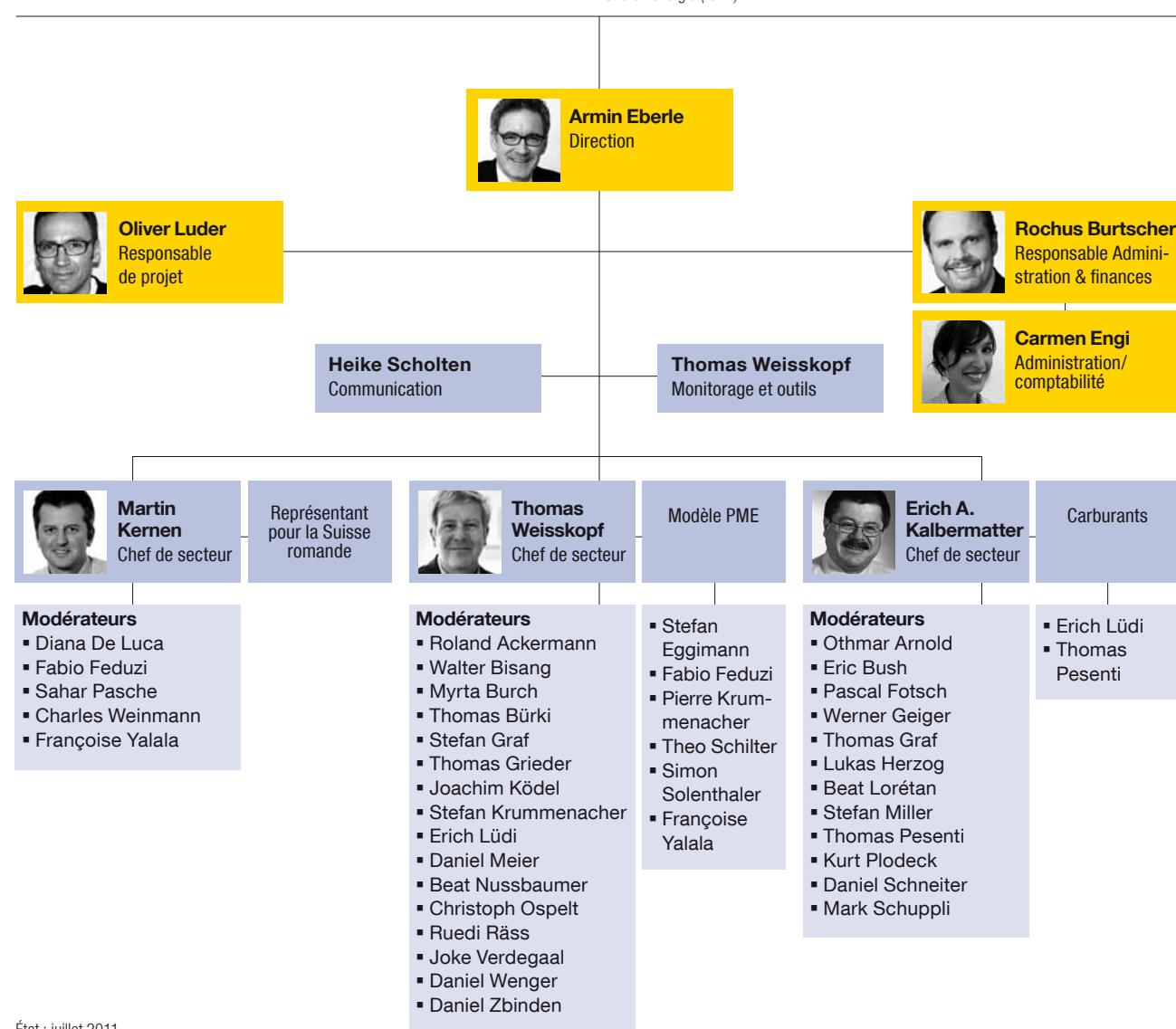
De 2002 à 2010



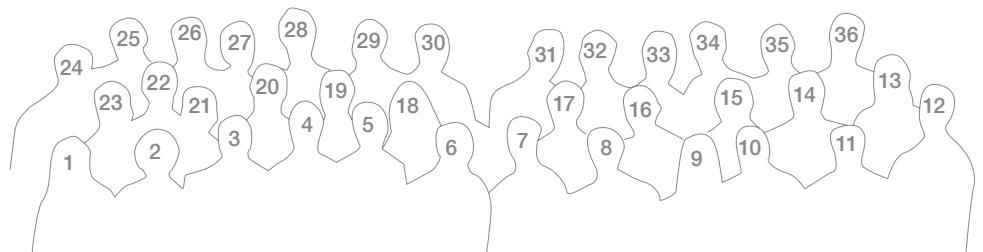
Organisation

Comité de direction

Pascal Gentinetta (Président) economiesuisse	Hans-Ulrich Bigler (Vice-président) Union Suisse des arts et métiers (USAM)	Heinrich Bütkofer Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)	Michael Frank Association des entreprises électriques suisses (AES)	Max Fritz Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie (IGEB)	Niklaus Boss Union pétrolière (UP)	Jean-Marc Hensch Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG)	Sonja Studer Swissmem



L'équipe de l'AEnEC



Les modérateurs et les collaborateurs de l'AEnEC

1. Françoise Yalala 2. Sahar Pasche 3. Rochus Burtscher 4. Thomas Graf 5. Daniel Zbinden 6. Fabio Feduzi 7. Joke Verdegaaal-Frei 8. Armin Eberle 9. Stéphanie Perret 10. Werner Geiger 11. Thomas Bürki 12. Oliver Luder 13. Carmen Engi 14. Erich A. Kalbermatter 15. Roland Ackermann 16. Lukas Herzog 17. Myrta Burch 18. Diana De Luca 19. Mark Schuppli 20. Joachim Ködel 21. Pascal Fotsch 22. Daniel Schneiter 23. Thomas Weisskopf 24. Martin Kernen 25. Beat Lorétan 26. Ruedi Räss 27. Thomas Grieder 28. Kurt Plodeck 29. Daniel Wenger 30. Stefan Miller 31. Stefan Graf 32. Daniel Meier 33. Walter Bisang 34. Othmar Arnold 35. Stefan Krummenacher 36. Thomas Pesenti.
Absents de la photo: Erich Lüdi, Beat Nussbaumer, Eric Bush, Stefan Eggimann, Theo Schilter, Simon Solenthaler, Pierre Krummenacher.

Nos partenaires

Partenariat avec la Confédération et les cantons

Le travail de l'AEnEC repose sur la possibilité qu'offre au Conseil fédéral la loi sur l'énergie (LEne) de mandater des organisations économiques pour l'exécution de tâches en lien avec la pratique, afin de mettre en œuvre la politique énergétique. L'AEnEC assume les tâches, fixées à l'article 17, lettres d, e et g de la LEne, qui relèvent de l'économie : utilisation économe et rationnelle de l'énergie, mise en œuvre d'instruments économiques (taxe sur le CO₂) et convention d'objectifs concernant l'évolution de la consommation d'énergie des entreprises. L'AEnEC soutient l'OFEV dans l'exécution des dispositions relatives à l'exemption de taxes (article 29, alinéa 3, de l'ordonnance sur le CO₂). Partenaire de l'OFEN, l'AEnEC est associée au programme SuisseEnergie du point de vue organisationnel, ce qui détermine l'interlocuteur du côté de la Confédération pour le mandat de prestations selon l'article 17 de la LEne. Les prestations que l'AEnEC fournit sont mesurées à l'aune des objectifs fixés dans un contrat-cadre conclu avec l'OFEN. Cette collaboration avec la Confédération a fait ses preuves : par synergie avec la Confédération, l'Agence offre aux cantons son appui pour l'application de l'article relatif aux gros consommateurs de la loi cantonale en question. Les entreprises qui concluent une convention universelle d'objectifs avec l'AEnEC poursuivent leurs objectifs d'efficacité énergétique tout en s'acquittant de leurs obligations vis-à-vis de la Confédération, ce qui leur permet aussi d'être exemptées de l'application de certaines prescriptions cantonales sur l'énergie.

www.ofev.admin.ch

www.ofen.admin.ch

www.endk.ch/vollzugshilfen_fr.html (consulter le document EN 15)

Appuis financiers de la Fondation Suisse pour le Climat

L'AEnEC a conclu un partenariat avec la Fondation Suisse pour le Climat. La Fondation Suisse pour le Climat est une fusion de diverses grandes sociétés de services des quatre coins du pays. Son but consiste à soutenir les mesures d'augmentation de l'efficacité énergétique et celles prises pour protéger le climat, surtout lorsqu'elles sont réalisées par de petites et moyennes entreprises. Son appui est utile à toutes les entreprises qui suivent le modèle PME de l'AEnEC. Conformément aux conditions de la Fondation, si celles-ci concluent une convention et qu'elles s'engagent à réduire systématiquement leurs émissions de CO₂ et à améliorer leur efficacité énergétique, elles se voient rembourser la moitié de leur cotisation à l'AEnEC. Des appuis sont aussi fournis pour des mesures d'amélioration. Grâce à ce partenariat et au modèle PME de l'AEnEC, il est plus facile d'inciter les PME, qui forment un tissu si diversifié, à s'engager activement pour la protection du climat et pour l'efficacité énergétique.

www.klimastiftung.ch

Vente de surplus de CO₂ à la Fondation Centime Climatique (FCC)

La Fondation Centime Climatique est une mesure volontaire de l'économie suisse visant à protéger efficacement le climat. Elle s'est engagée à une réduction de plus de douze millions de tonnes de CO₂ de 2008 à 2012, dont deux millions de tonnes au moins en Suisse. L'AEnEC collabore avec la Fondation depuis 2007. Cette collaboration est précieuse pour les entreprises membres de l'AEnEC puisqu'elle leur permet de vendre à la Fondation Centime Climatique des droits d'émission non utilisés ainsi que les dépassements (appelés surplus) de leurs objectifs de diminution de CO₂. Deux mises aux enchères ont déjà été organisées. Dans ce cadre, les entreprises ont vendu 251 712 tonnes de

CO₂ en 2010. De la même manière, les participants de l'AEnEC disposant de grandes flottes de véhicules ont vendu leurs réductions de CO₂ dans le domaine des carburants, totalisant 50 611 tonnes de CO₂, à la Fondation Centime Climatique.

www.centimeclimatique.ch

Coopération des fournisseurs d'électricité avec le modèle PME

En coopération avec l'AEnEC, différents fournisseurs d'électricité suisses soutiennent leur clientèle commerciale qui améliore l'efficacité énergétique de son exploitation. Les entreprises ayant conclu une convention et qui atteignent leurs objectifs reçoivent, en fonction du programme de leur fournisseur d'électricité, une contribution aux cotisations ou aux investissements ou encore un rabais sur le prix de l'électricité. L'AEnEC prépare les conventions, conseille les entreprises et fournit le système de suivi. La collaboration qui en résulte est fructueuse pour tous les participants ; son succès se mesure notamment à la croissance rapide du nombre d'entreprises participantes, plus particulièrement pour le modèle PME. Fin 2010, les fournisseurs d'électricité suivants collaborent avec l'AEnEC :

- Centralschweizerische Kraftwerke AG (CKW)
- Elektrizitätswerk des Kantons Thurgau (EKT)
- Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (ewz)
- Industrielle Werke Basel (iwb)
- Stadtwerke Winterthur

Les différents programmes de promotion des fournisseurs d'électricité sont indiqués sur le site du modèle PME de l'AEnEC.

www.modele-pme.ch

Hotelpower, au service de l'efficacité énergétique dans l'hôtellerie et la restauration

En collaboration avec avec hotelleriesuisse, Suisse-Energie et d'autres parains, l'AEnEC a toiletté la plate-forme d'économies d'énergie www.hotelpower.ch, qui s'adresse à tous les hôteliers et restaurateurs désireux d'utiliser l'énergie de manière plus économique dans leur établissement tout en économisant des coûts. Des logiciels en ligne les aident à évaluer les économies potentielles.

www.hotelpower.ch

Le bonus pour coaching énergétique de la banque cantonale zurichoise

Le bonus pour coaching énergétique de la banque cantonale zurichoise (ZKB) récompense les petites et moyennes entreprises qui se fixent pour objectif de réduire leur consommation énergétique. La clientèle commerciale de la banque cantonale zurichoise (ZKB) reçoit 50 pour cent de ses frais de participation au modèle PME.

www.zkb.ch

Points forts en 2010

1 160 nouvelles entreprises

Le nombre de participants à l'AEnEC a continué de croître durant l'année sous revue : grâce aux 160 nouvelles entreprises qui ont opté pour une collaboration avec l'AEnEC, le cap des 2000 entreprises participantes a été franchi à l'automne 2010. Cet événement a été fêté au moulin de Dambach SA à Villmergen (AG). L'évolution est particulièrement réjouissante dans le modèle PME, dont le nombre de participants a crû de 30 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

2 Un mandat de prestations rempli bien au-delà des buts fixés

Après la récession de 2009, les résultats du moniteurage étaient attendus avec impatience. Le mandat de prestations de la Confédération demande des économies annuelles de 600 000 tonnes de CO₂ pour les combustibles. Or, les entreprises partenaires de l'AEnEC ont économisé 1,3 million de tonnes de CO₂, un résultat qui dépasse largement ce but. Le bilan est également impressionnant pour l'efficacité énergétique globale : les mesures d'amélioration en cours ont permis d'abaisser la consommation énergétique annuelle (non pondérée) de 5,6 térawattheures, les économies d'électricité atteignant plus de 1000 GWh. L'économie suit ainsi parfaitement son cap tout en contribuant de manière remarquable, par des investissements annuels qui dépassent 150 millions de francs, à ce que les objectifs suisses de politique énergétique et climatique soient atteints.

3 Un partenariat fructueux avec la Confédération

La collaboration que mène l'AEnEC – sous forme de partenariat entre le public et le privé – avec les entreprises et la Confédération continue de porter ses fruits. En plus d'accomplir son mandat de prestations, elle est notamment membre du groupe de travail de l'OFEN qui se penche sur les bonus d'efficacité. Au moyen d'une modélisation des effets, elle a mis au point, avec l'OFEV, une

réglementation applicable aux cas de rigueur qui pourraient se produire en raison de la cessation prochaine des adaptations des objectifs des émissions. Les entreprises en proie à des difficultés dues à l'évolution conjoncturelle et aux dispositions légales en vigueur pourront donc compter sur des solutions.

4 Partenariat avec les cantons

Les cantons qui appliquent l'article relatif aux gros consommateurs de leur législation sont de plus en plus nombreux. La convention universelle d'objectifs (CUO) que propose l'AEnEC permet aux entreprises d'être exemptées d'appliquer certaines dispositions légales cantonales détaillées. Lancée en 2010, la CUO gagnera en importance au fil des prochaines années.

5 Franc succès pour les Forums de l'AEnEC

L'AEnEC a continué de proposer à ses partenaires et participants de se retrouver, en organisant deux Forums en 2010, à Vevey et à Lucerne. Ces rencontres ont remporté un franc succès puisqu'elles ont accueilli pas moins de quatre cents personnes au total. Leurs participants apprécient non seulement les exposés donnés par des professionnels, mais aussi, et surtout, les expériences qu'ils peuvent échanger dans ce cadre.

6 Bien agir et le faire savoir

Les 2100 entreprises participantes de l'AEnEC ont fourni de très importantes contributions au cours des dernières années. Or, le grand public n'est que peu informé de leurs efforts et de leur forte motivation dans les domaines de l'efficacité énergétique et des émissions de CO₂. Pour mieux faire connaître ces réalisations, l'AEnEC présente régulièrement des exemples de réussites particulièrement frappantes dans sa publication « Dans les faits », en brossant le tableau des accomplissements si variés des entreprises.

Perspectives pour 2011

1 Fin de la période de conformité en 2011

L'année 2012 marque la fin de la période de conformité, et signifie donc que les boulements correspondants doivent être effectués. Dans ce contexte, un accompagnement et un conseil sont proposés aux entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés dues à la conjoncture pour atteindre leurs objectifs de réduction de CO₂ et d'augmentation de leur efficacité énergétique (cas de rigueur). Les entreprises continuent bien sûr d'être suivies pour le développement et le lancement de nouvelles mesures d'amélioration.

2 Progression du modèle PME

Avec l'appui de nos partenaires, le modèle PME poursuit sa rapide progression. De nouveaux modérateurs de l'AEnEC sont formés, puis accrédités, pour assurer la promotion et l'utilisation du modèle dans diverses régions du pays. De surcroît, son utilisation à l'étranger est en cours d'essai avec des intervenants intéressés.

3 Développement des partenariats cantonaux

L'AEnEC propose son appui aux cantons qui introduisent l'article relatif aux gros consommateurs dans leur législation, tel que proposé par les Modèles de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Sa convention universelle d'objectifs, qui est l'un des trois instruments reconnus pour l'atteinte des objectifs cantonaux, est parfaitement adaptée en l'occurrence, notamment pour que la réalisation n'occasionne qu'une faible charge pour les entreprises et l'administration.

4 Présentation des résultats des participants de l'AEnEC

L'AEnEC développe également sa communication. Des exemples de réussites particulières sont régulièrement présentés à un large public dans la publication « Dans les faits » nouvelle formule. Il est par ailleurs prévu de diffuser chaque année les résultats du moniteurage et de poursuivre la publication du présent rapport d'activité. En novembre 2011 enfin, l'AEnEC soufflera ses 10 bougies dans le cadre de son Forum anniversaire.

5 Anticipation des nouvelles conditions-cadres

Les conditions-cadres qui seront définies pour l'après-2012 au niveau politique sont déterminantes pour l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Dès qu'elles seront connues, avec la révision de la loi et la nouvelle mouture de l'ordonnance sur le CO₂, l'AEnEC sera en mesure de préciser le rôle qu'elle jouera dans la politique climatique et énergétique suisse et de communiquer les prestations qu'elle offrira aux entreprises participantes.



Impressum

Conception

Scholten Partner GmbH, Kommunikation für Wirtschaft und Politik, Zurich

Rédaction

Armin Eberle, Agence de l'énergie pour l'économie, Zurich
Rochus Burtscher, Agence de l'énergie pour l'économie, Zurich
Heike Scholten, Scholten Partner GmbH, Zurich

Design

Doriane Laithier, Zurich

Photographies

Stefan Walter, Zurich

Traduction

Sylvie Gentizon, Genève

Relecture

Alain Vannod, Saint-Gall
Martin Kernen, La Sagne

Impression

Feldner Druck AG, Feldmeilen

Édition

Août 2011

© Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), Zurich

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)

Hegibachstrasse 47

8032 Zurich

Téléphone : +41 44 421 34 45

Fax : +41 44 421 34 78

Courriel : info@enaw.ch

www.aenec.ch

